

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Aménagement numérique : convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH avec l'opérateur Orange

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décide :

- d'approuver la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH, élaborée avec l'opérateur Orange pour ce qui concerne ses déploiements sur le territoire des Bouches-du-Rhône, telle qu'annexée au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée